

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1319

présenté par

M. Dussopt

à l'amendement n° 1280 de Mme Le Dain

ARTICLE 42

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 28. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination, cette compétence étant prévue au I et au III du présent article, il convient de retenir une expression identique pour la définir.